

NEUFLIZE OBC

# NEUFLIZE OBJECTIF CROISSANCE FÉVRIER 2025

Novembre 2017



TITRES DE CRÉANCE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE.

PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ ALTERNATIF À UN INVESTISSEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE ACTIONS.

DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE : 7 ANS (HORS CAS DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ).

ÉLIGIBILITÉ : CONTRAT D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION. **(PLACEMENT PRIVÉ UNIQUEMENT)**

LE PRODUIT ÉMIS PAR NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE S.A., VÉHICULE D'ÉMISSION AU LUXEMBOURG, OFFRANT UNE GARANTIE DE FORMULE DONNÉE PAR NATIXIS S.A. (STANDARD & POOR'S : A ; MOODY'S : A2; FITCH : A ; AU 2 NOVEMBRE 2017<sup>1</sup>), EST SOUMIS AU RISQUE DE DÉFAUT DE L'ÉMETTEUR ET AU RISQUE DE DÉFAUT, DE FAILLITE ET DE MISE EN RÉOLUTION DU GARANT.

COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE.

DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'ASSURANCE VIE OU DE CAPITALISATION, L'ENTREPRISE D'ASSURANCE NE S'ENGAGE QUE SUR LE NOMBRE D'UNITÉS DE COMPTE MAIS PAS SUR LEUR VALEUR. LA VALEUR DE CES UNITÉS DE COMPTE POURRA VARIER EN FONCTION DES CONDITIONS DE MARCHÉ À LA HAUSSE OU À LA BAISSÉ. IL EST PRÉCISÉ QUE L'ENTREPRISE D'ASSURANCE D'UNE PART, ET L'ÉMETTEUR D'AUTRE PART, SONT DES ENTITÉS JURIDIQUES INDÉPENDANTES.

L'INVESTISSEUR PREND UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL NON MESURABLE A PRIORI EN CAS DE SORTIE EN COURS DE VIE ALORS QUE LES CONDITIONS DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE NE SONT PAS RÉUNIES.

- 1 Le remboursement automatique ne pourra se faire en tout état de cause avant la fin de la première année suivant la Date d'évaluation initiale.
- 2 Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

# Objectifs d'investissement

## NEUFLIZE OBJECTIF CROISSANCE FÉVRIER 2025

**Important** : en cas d'entrée en secondaire, c'est-à-dire après la période de souscription, l'investisseur est invité à se renseigner sur le niveau de l'indice et de la barrière, fixée à 60% du Niveau Initial de l'indice pour cette dernière, la probabilité d'atteindre la barrière pouvant être beaucoup plus élevée et par voie de conséquence, le risque d'une perte en capital être accru. Par ailleurs, les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 28/02/2017, et conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.

Dans l'ensemble de cette brochure, le montant du remboursement est calculé sur la base de la Valeur Nominale des titres de création de Neuflyze Objectif Croissance Février 2025, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement, soit 1 000 euros. Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent cette Valeur Nominale. Le produit est soumis au risque de faillite, défaut de l'Émetteur et de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 28/02/2017 et une détention jusqu'à la date d'échéance (le 14/03/2025) ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas d'achat après le 28/02/2017 (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le taux de rendement annuel peut être supérieur ou inférieur au taux de rendement annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital. Les taux de rendement annuels sont calculés in fine pour chaque contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation et donc susceptibles de varier selon les contrats. **Ils sont présentés dans cette brochure, en net, en prenant comme hypothèse, pour les souscriptions via un contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation, un taux de frais de gestion de 1% annuel.**

Avec Neuflyze Objectif Croissance Février 2025, l'investisseur s'expose au marché actions européen. Le remboursement est conditionné à l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50® (**dividendes non réinvestis**). L'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les valeurs de l'indice.

À chaque Date d'évaluation semestrielle<sup>1</sup>, à partir de la fin du second semestre, si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial (cours de clôture du 28 février 2018), le capital sera remboursé par anticipation avec un gain de 3,25% par semestre écoulé depuis la Date d'évaluation initiale, le 28 février 2018 soit 6,50% par année écoulée<sup>2</sup>. Le taux de rendement annuel net maximum est de 5,25%<sup>2</sup> (soit 6,25%<sup>2</sup> brut) dans le cas d'un remboursement à la première Date de remboursement anticipé<sup>1</sup>.

À la Date d'évaluation finale, le 28 février 2025 :

— en cas de baisse de l'indice de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial à la Date d'évaluation finale, et en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de la baisse enregistrée par l'indice.

— en cas de baisse de l'indice n'excédant pas 40% par rapport à son Niveau Initial à la Date d'évaluation finale, et en l'absence d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé, l'investisseur sera remboursé de l'intégralité du capital initial<sup>2</sup> (taux de rendement annuel net de -1%<sup>2</sup> et brut nul<sup>2</sup>).

— en cas de stabilité ou hausse de l'indice par rapport à son Niveau Initial à la Date d'évaluation finale, et en l'absence d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé, l'investisseur sera remboursé du capital et d'un gain de 45,50%<sup>1</sup> (soit 6,50% par année écoulée). Le taux de rendement annuel net est de 4,47%<sup>2</sup> (soit 5,47%<sup>2</sup> brut).

Ce produit s'adresse :

— à tous les investisseurs avertis, personnes morales ou physiques, recherchant une alternative à des placements dynamiques risqués de type « actions » (un investissement dans le produit présente un caractère très spéculatif, impliquant un haut niveau de risque; il ne saurait donc être envisagé que par des personnes pouvant se permettre de perdre l'intégralité du capital investi),

— aux clients de la Banque Neuflyze OBC souhaitant investir au sein d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation en fonction de leur situation personnelle et dans les limites du respect des bornes de risque définies pour chaque profil par la Banque Neuflyze OBC. Votre banquier pourra analyser votre portefeuille et vous indiquer votre pourcentage d'exposition.

1 Voir en page 11 pour le détail des dates.

2 Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat et de réorientation d'épargne lié, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, défaut de l'Émetteur et de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant.

---

# Objectifs d'investissement



## Avertissement

Neuflize Objectif Croissance Février 2025 est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du produit. Il est donc fortement recommandé de n'investir dans ce produit que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance prévue. En effet, si vous revendez vos titres avant les dates de remboursement définies dans la formule, le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là (et déduction faite des frais de rachat). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée **et cette revente pourra générer une perte en capital qui pourra être supérieure à 40% notamment si les conditions de marché sont défavorables à ce moment-là.**

En particulier, dans le cas d'une souscription à Neuflize Objectif Croissance Février 2025 sous la forme d'unités de compte intervenant dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ce risque de perte en capital est notamment à apprécier en tenant compte du fait que le contrat d'assurance vie peut-être dénoué par décès à tout moment ou en cas de sortie anticipée du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (rachat partiel ou total) entraînant le désinvestissement de l'unité de compte.

Le 28 février 2025, en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, et si l'indice est en baisse de plus de 40% (exclu) par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de la totalité de la baisse de l'indice et reçoit la Valeur Nominale diminuée de la baisse

---

# Détail du mécanisme de la formule

---

Les différents scénarii présentés dans ce document permettent d'illustrer le fonctionnement de la formule de calcul servant à déterminer le rendement du produit, en fonction des évolutions de l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis). Le rendement du produit n'est lié à la réalisation de conditions que sur une seule classe d'actifs les actions, dont l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) est représentatif. Il s'agit d'une alternative à un placement dynamique risqué de type « actions ».

---

## Mécanisme automatique de remboursement anticipé semestriel :

À l'issue de la première année, à chaque Date d'évaluation semestrielle, entre le 28 février 2019 et le 28 août 2024, si l'indice Euro Stoxx 50® (**dividendes non réinvestis**) clôture à un niveau supérieur ou égal à son Niveau Initial, le produit est automatiquement remboursé par anticipation, 14 jours après.

L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital ainsi qu'un gain de 3,25% par semestre écoulé depuis la Date d'évaluation initiale<sup>1</sup> jusqu'à la date d'évaluation déclenchant le remboursement par anticipation (soit un gain de 6,50% par année écoulée). Le taux de rendement annuel net maximum est de 5,25%<sup>1</sup> (soit 6,25%<sup>1</sup> brut) dans le cas d'un remboursement à la première Date de remboursement anticipé.

Dans le cas contraire, le produit continue.

## Mécanisme de remboursement à l'échéance des 7 ans :

Si le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment :

### Cas défavorable : en cas de baisse de l'indice excédant 40%

Si, à la Date d'évaluation finale, le 28 février 2025, l'indice Euro Stoxx 50® (**dividendes non réinvestis**) baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, le 14 mars 2025, le capital initial diminué de la baisse de l'indice et subit une perte partielle ou totale en capital.

### Cas médian : en cas de baisse de l'indice n'excédant pas 40%

Si, à la Date d'évaluation finale, le 28 février 2025, l'indice Euro Stoxx 50® (**dividendes non réinvestis**) est en baisse de moins de 40% par rapport à son Niveau Initial et strictement inférieur à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, le 14 mars 2025, l'intégralité du capital initial. Le taux de rendement annuel net est alors égal à -1%<sup>1</sup> (soit 0%<sup>1</sup> brut).

### Cas favorable : en cas de stabilité ou hausse de l'indice

Si, à la Date d'évaluation finale, le 28 février 2025, l'indice Euro Stoxx 50® (**dividendes non réinvestis**) est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, le 14 mars 2025, l'intégralité du capital initial ainsi qu'un gain de 145,50%<sup>1</sup> (soit un gain de 3,25%<sup>1</sup> par semestre écoulé). Le taux de rendement annuel net est alors égal à 4,47%<sup>1</sup> (soit 5,47%<sup>1</sup> brut).

<sup>1</sup> Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat et de réorientation d'épargne lié, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de l'Émetteur et de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant.

---

# Avantages

---

- **Déclenchement d'un remboursement anticipé dès lors que l'indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial** à l'une des Dates d'évaluation semestrielle. L'investisseur bénéficie alors du remboursement du capital initial (hors droits d'entrée) et d'un gain égal à 3,25% par semestre écoulé<sup>(1)</sup> depuis la Date d'évaluation initiale (soit 6,50% par année écoulée). Le retour sur investissement peut donc être potentiellement rapide.
  - **À l'issue des 7 ans**, en l'absence de remboursement anticipé, l'investisseur bénéficie du remboursement du capital initial majoré d'un gain de 45,50%<sup>(1)</sup> (soit 3,25% par semestre écoulé) si le 28 février 2025, l'indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial. Le taux de rendement annuel est alors égal à 4,47%<sup>(1)</sup> net et 5,47%<sup>(1)</sup> brut.
  - **À l'issue des 7 ans**, en l'absence de remboursement anticipé, l'investisseur bénéficie du remboursement du capital initial si le 28 février 2025, l'indice est en baisse de moins de 40% par rapport à son Niveau Initial. Le taux de rendement annuel net est alors égal à -1%<sup>(1)</sup> et brut nul<sup>(1)</sup>.
- 

# Inconvénients

---

- **Risque de perte partielle ou totale en capital**

**En cours de vie** : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur, au moment de la sortie. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.

**Au terme des 7 ans** : en cas de baisse de l'indice de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial.

- **Plafonnement des gains** : le gain potentiel est fixé à 3,25% par semestre écoulé<sup>1</sup> depuis la Date d'évaluation initiale (soit 6,50% par année écoulée), même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce montant (taux de rendement annuel net maximum de 5,25%<sup>1</sup> et brut de 6,25%<sup>1</sup>).
- **Dividendes versés par les actions qui composent l'indice Euro Stoxx 50® non réinvestis** : ils ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice; ceci résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance** : le remboursement du produit peut être déclenché chaque semestre à partir du semestre 2, entre le 14 mars 2019 et le 14 mars 2025.
- **Conservation du produit** : les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 28 février 2018, et conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.
- **Risque de crédit** : L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance** : le rendement de Neufelize Objectif Croissancen Février 2025 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour des seuils de 60% et de 100% de son Niveau Initial.

<sup>1</sup> Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat et de réorientation d'épargne lié, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de l'Émetteur et de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant.

# Euro Stoxx 50<sup>®</sup> - dividendes non réinvestis

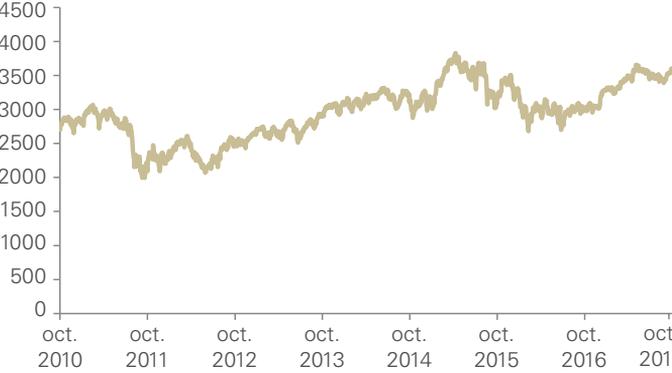
## Indice de référence des valeurs de la Zone Euro

LES CHIFFRES RELATIFS À LA SIMULATION DES PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

L'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> (**dividendes non réinvestis**) est composé de 50 des premières capitalisations de la Zone Euro. Il est diversifié géographiquement et sectoriellement sur l'Europe et sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)).

**La performance de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> (dividendes non réinvestis) prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui le composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice.**

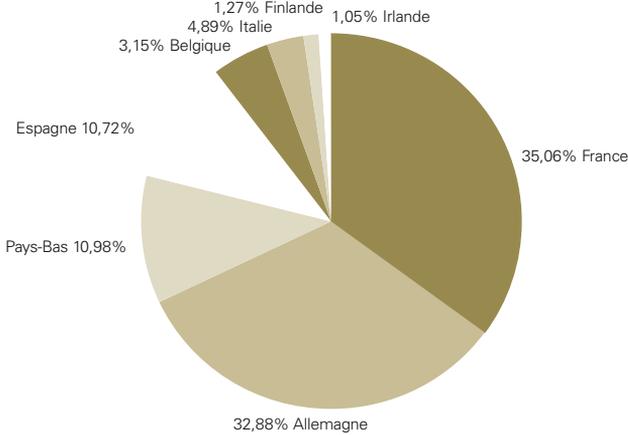
### Evolution de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> (entre le 4 octobre 2010 et le 2 octobre 2017)



### Performances cumulées

Performances de l'indice	1 an	3 ans	5 ans	7 ans
Euro Stoxx 50 <sup>®</sup> (dividendes non réinvestis)	20,15%	15,98%	44,48 %	33,38 %

### Répartition géographique



Source : Bloomberg au 2 octobre 2017

# Scénario défavorable :

## Remboursement à l'échéance avec une perte en capital

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Du fait de son fonctionnement, le produit ne peut être comparé à aucun indicateur de référence. Toutefois, les simulations ci-après permettent d'appréhender le comportement de la formule par rapport à un investissement direct dans un produit financier répliquant l'indice.

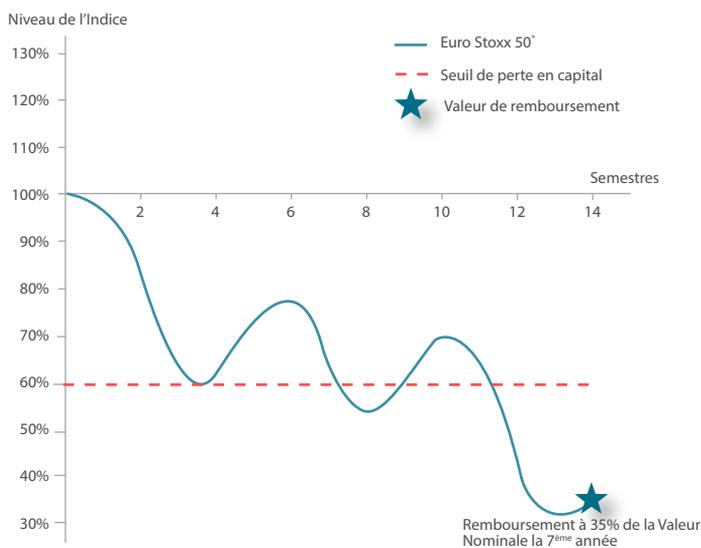
L'ensemble des données sont présentées hors fiscalité applicable et / ou frais liés au support d'investissement et hors effet des éventuels droits d'entrée et de sortie.

**Le rendement le plus défavorable se produit lorsque l'indice a clôturé en baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial le 28 février 2018 et a toujours été en baisse lors des Dates d'évaluation semestrielles.**

Dans l'exemple illustré ci-dessous, à l'issue des 7 ans, le 28 février 2014, l'indice Euro Stoxx 50® (**dividendes non réinvestis**) enregistre une baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial (-65%). L'investisseur reçoit alors le capital initial diminué de la baisse de l'indice, soit 35% du capital initial<sup>(1)</sup>, ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de -14,85%<sup>1</sup> (soit -13,85%<sup>1</sup> brut).

L'investisseur subit ainsi une perte de 65% du capital initial.

Le taux de rendement est à comparer à celui d'un investissement direct dans l'indice Euro Stoxx 50® (**dividendes non réinvestis**) dont le taux de rendement annuel brut aurait été dans cet exemple de -13,85%, soit un taux de rendement annuel brut identique à celui de l'investissement dans le produit.



A chaque Date d'évaluation semestrielle, l'indice clôture en baisse par rapport à son Niveau Initial. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est pas activé et le produit continue jusqu'à l'échéance.

À la Date d'évaluation finale, le 28 février 2014, l'indice Euro Stoxx 50® (**dividendes non réinvestis**) clôture en baisse de 65% par rapport à son Niveau Initial, en dessous du seuil de perte en capital. L'investisseur reçoit alors le capital initial diminué de la baisse de l'indice, soit **35% du capital initial**<sup>(1)</sup>, ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de -14,85%<sup>1</sup> (soit un taux de rendement annuel brut de -13,85%, aussi égal à celui de l'indice). **Le rendement de Neufilze Objectif Croissance Février 2025 est donc très sensible à une variation de l'indice autour du seuil de 60% du Niveau Initial. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la perte en capital peut être totale, en cas de scénario encore plus défavorable.**

1 Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat et de réorientation d'épargne lié, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de l'Émetteur et de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant.

# Scénario médian :

## Remboursement de l'intégralité du capital à l'échéance

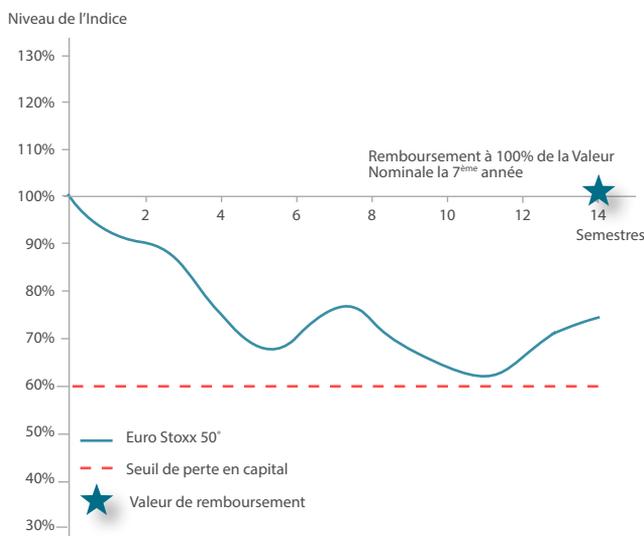
Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Du fait de son fonctionnement, le produit ne peut être comparé à aucun indicateur de référence. Toutefois, les simulations ci-après permettent d'appréhender le comportement de la formule par rapport à un investissement direct dans un produit financier répliquant l'indice.

L'ensemble des données sont présentées hors fiscalité applicable et / ou frais liés au support d'investissement et hors effet des éventuels droits d'entrée et de sortie.

**Dans l'exemple illustré ci-dessous, l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) a toujours été en baisse par rapport à son Niveau Initial lors des Dates d'évaluation semestrielle, mais n'a pas baissé de plus de 40% (-25% dans l'exemple) à l'issue de la 7<sup>ème</sup> année, le 28 février 2025.**

L'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial<sup>1</sup> à l'échéance, ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de -1%<sup>1</sup> (soit 0% brut<sup>1</sup>).

Le taux de rendement est à comparer à celui d'un investissement direct dans l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) dont le taux de rendement annuel brut aurait été dans cet exemple de -5,93%, soit un taux de rendement annuel brut inférieur à celui de l'investissement dans le produit.



A chaque Date d'évaluation semestrielle, l'indice clôture en baisse par rapport à son Niveau Initial. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est pas activé et le produit continue jusqu'à l'échéance.

À la Date d'évaluation finale, le 28 février 2025, l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) clôture en baisse de 25% par rapport à son Niveau Initial, au-dessus du seuil de perte en capital.

L'investisseur reçoit alors **l'intégralité du capital initial**<sup>1</sup>, ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de -1%<sup>1</sup> (soit 0% brut, supérieur à celui de l'indice, égal à -5,93%).

<sup>1</sup> Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat et de réorientation d'épargne lié, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de l'Émetteur et de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant.

# Scénario favorable :

## Mécanisme de remboursement anticipé activé à l'issue du semestre 2

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Du fait de son fonctionnement, le produit ne peut être comparé à aucun indicateur de référence. Toutefois, les simulations ci-après permettent d'appréhender le comportement de la formule par rapport à un investissement direct dans un produit financier répliquant l'indice.

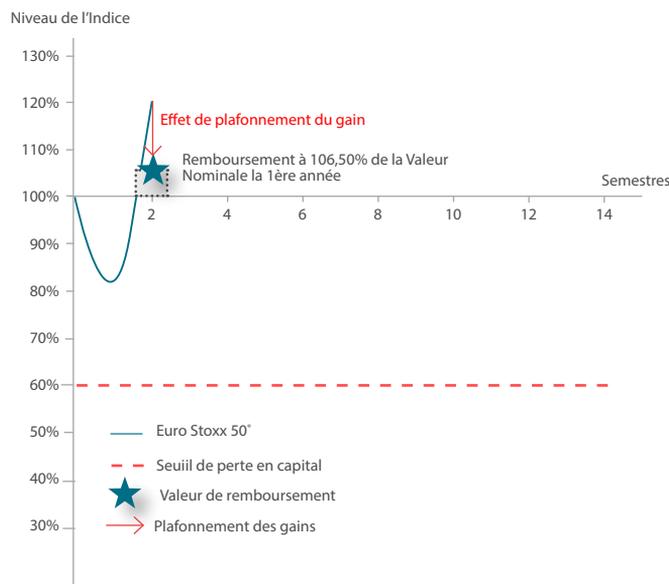
L'ensemble des données sont présentées hors fiscalité applicable et / ou frais liés au support d'investissement et hors effet des éventuels droits d'entrée et de sortie.

**Dans l'exemple illustré ci-dessous, à l'issue de la 1ère Date d'évaluation semestrielle (semestre 2) l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) est en hausse par rapport à son Niveau Initial, (+ 20%). Le mécanisme de remboursement anticipé est activé automatiquement.**

Le 28 février 2019 à la première Date d'évaluation semestrielle, on regarde le niveau de l'indice Euro Stoxx 50® par rapport à son Niveau Initial.

L'indice est en hausse de 20% par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur peut donc bénéficier d'un remboursement anticipé automatique du capital initial majoré d'un gain de 3,25% par semestre écoulé depuis la Date d'évaluation initiale, soit 106,50% du capital initial<sup>1</sup>, correspondant à un taux de rendement annuel net de 5,25%<sup>(1)</sup> (soit 6,25% brut).

Le taux de rendement est à comparer à celui d'un investissement direct dans l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) dont le taux de rendement annuel brut aurait été dans cet exemple de 19,19%, soit un taux de rendement annuel brut supérieur à celui de l'investissement dans le produit, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.



À la première Date d'évaluation semestrielle, le 28 février 2019 (semestre 2), l'indice clôture en hausse de 20% par rapport à son Niveau Initial. Le mécanisme anticipé est alors déclenché. L'investisseur reçoit alors le capital initial augmenté d'un gain de 3,25% par semestre écoulé depuis la Date d'évaluation initiale, soit **106,50% du capital initial<sup>1</sup>**, ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de 5,25%<sup>1</sup> (soit 6,25%<sup>1</sup> brut, inférieur à celui de l'indice égal à 19,19%, **du fait du plafonnement des gains**).

<sup>1</sup> Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat et de réorientation d'épargne lié, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de l'Émetteur et de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant.

---

# Principaux facteurs de risques

---

**Il est recommandé aux investisseurs de se reporter au Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risques associés à ce produit. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le fait d'investir dans ce produit implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :**

## **Risque de perte en capital**

En cas de sortie en cours de vie, soit avant l'échéance, le prix de rachat du Titre pourra être inférieur à son prix de souscription. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.

## **Risque lié au sous-jacent**

Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>.

## **Risque lié aux marchés de taux**

Avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du titre de créance provoquera une baisse de sa valeur.

## **Risque de liquidité**

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre ce titre de créance totalement illiquide.

## **Risque de contrepartie**

Le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ou du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument d'achat du titre de créance.

## **Directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (la « directive »).**

Depuis le 1er janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte totale ou partielle du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le produit) et/ou la capacité de l'Émetteur ou de Garant à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur peut être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne par toute autorité compétente. Natixis Structured Issuance, en tant qu'établissement financier établi au Luxembourg et filiale indirecte à 100% de Natixis et couverte par la supervision de cette dernière sur une base consolidée en accord avec le Règlement 575/2013, tombe dans le champ d'application de la Loi luxembourgeoise du 18 décembre 2015 relative à la défaillance des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement. En tant qu'entité appartenant au groupe BPCE/Natixis, Natixis Structured Issuance sera soumise aux dispositions du Règlement sur le Mécanisme de Résolution Unique (« MRU »), dans la mesure où celui-ci lui est applicable et nonobstant les pouvoirs du Conseil de Résolution en tant qu'autorité de résolution au niveau d'une filiale sur base individuelle. Pour plus de détails, se reporter à la section Facteurs de Risques du Prospectus de Base.

# Caractéristiques financières de Neuflyze Objectif Croissance Février 2025

Type :	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2017 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 17-270*.	
Émetteur :	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital). Société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.	
Garant :	Natixis S.A. (S&P : A/Moody's : A2/Fitch Ratings : A au 2 novembre 2017). Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.	
Agent de Calcul :	Natixis S.A., ce qui peut être source de conflits d'intérêt	
Sous-jacent :	Indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis). Code ISIN: EU0009658145.	
Devise :	EUR	
Date d'évaluation initiale :	28 février 2018	
Dates d'évaluation semestrielle :	28 février 2019 (semestre 2) 28 août 2019 (semestre 3) 28 février 2020 (semestre 4) 28 août 2020 (semestre 5) 1er mars 2021 (semestre 6) 30 août 2021 (semestre 7)	28 février 2022 (semestre 8) 29 août 2022 (semestre 9) 28 février 2023 (semestre 10) 28 août 2023 (semestre 11) 28 février 2024 (semestre 12) 28 août 2024 (semestre 13)
Date d'évaluation finale :	28 février 2025 (semestre 14)	
Dates de remboursement anticipé :	14 mars 2019 (semestre 2) 11 septembre 2019 (semestre 3) 13 mars 2020 (semestre 4) 11 septembre 2020 (semestre 5) 15 mars 2021 (semestre 6) 13 septembre 2021 (semestre 7)	14 mars 2022 (semestre 8) 12 septembre 2022 (semestre 9) 14 mars 2023 (semestre 10) 11 septembre 2023 (semestre 11) 13 mars 2024 (semestre 12) 11 septembre 2024 (semestre 13)
Date d'échéance :	14 mars 2025 (semestre 14)	
Date d'émission :	14 novembre 2017	
Prix d'émission :	99,85% de la Valeur Nominale	
Montant de l'émission :	50 000 000 €	
Valeur Nominale :	1 000 Euros	
Période de souscription :	Du 15 novembre 2017 au 28 février 2018. Le prix de souscription évoluera pendant la Période de Souscription selon un échéancier monétaire avec un taux de 0,50%, pour atteindre 100% le 28 février 2018.	
Niveau Initial :	Cours de clôture de Indice Euro STOXX® 50 le 28 février 2018.	
Souscription minimale initiale :	1 titre	
Gain conditionnel :	3,25% par semestre écoulé depuis la Date d'évaluation initiale (soit 6,50% par année écoulée)	
Valeur liquidative :	Quotidienne	
Code ISIN :	FR0013295144	
Éligibilité :	Contrats d'assurance vie et contrats de capitalisation.	
Droits d'entrée :	Néant	
Droits de sortie :	Néant	
Frais de sortie :	Néant	
Commission de distribution :	En relation avec l'offre et la vente de ces Titres de Créances, l'Émetteur paiera au distributeur (Banque Neuflyze OBC) une commission de distribution récurrente maximale de 1,20% par an. L'investisseur reconnaît et accepte que de telles commissions soient retenues par le distributeur. Plus d'informations sont disponibles auprès de la Banque Neuflyze OBC ou de Natixis sur demande. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres.	
Règlement livraison :	Euroclear France	
Place de cotation :	Bourse de Luxembourg	
Périodicité de la valorisation :	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévû, le Jour de Bourse Prévû suivant. Un jour de négociation est défini comme un jour où le cours de clôture où l'Indice est publié.	
Double valorisation :	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.	
Liquidité :	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres de créance dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1 % au cours de vente.	

\* Nous attirons votre attention sur le fait que le produit étant destiné à être offert dans le cadre d'un placement privé au sens de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, la présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet de revue par l'Autorité des Marchés Financiers.

---

# Avertissement

---



- ▶ **Le présent document est à caractère promotionnel. Il est relatif à un produit destiné à être offert dans le cadre d'un placement privé au sens de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, la présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet de revue par l'Autorité des Marchés Financiers.**
- ▶ Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents à la souscription des titres de créance ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les conditions définitives de l'émission. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce produit est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE A CE PRODUIT.** En cas d'incohérence entre les informations figurant dans cette brochure et les conditions définitives de l'émission des titres de créance, ces dernières prévaudront. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à leur charge, Natixis l'émetteur du produit, et la Banque Neuflyze OBC, chargé de la distribution de ce produit,

---

# Avertissement

---

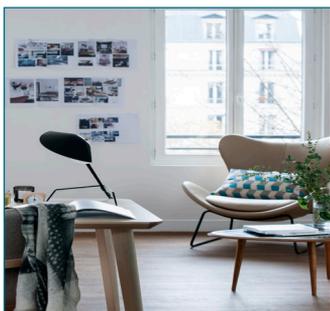
ne pourront être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ce produit. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Les affirmations, hypothèses contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmation, hypothèse et opinion contenu dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur. D'autre part, il est à noter que, dans le cadre de ses activités, Natixis peut être amenée à avoir des positions sur les instruments financiers et sur l'émetteur au titre desquelles des recommandations ou opinions peuvent être données dans le document et les pièces jointes communiquées.

- ▶ Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

---

# Informations importantes

---



Le Prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2017 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le visa n°17-270 (le « Prospectus »). Il est disponible sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), et sur le site dédié de Natixis ([www.equitysolutions.natixis.com](http://www.equitysolutions.natixis.com)) et/ou peut être obtenu gratuitement auprès de Natixis à l'adresse suivante : Natixis – 47 quai d'Austerlitz – 75013 PARIS, sur simple demande. Les Conditions Définitives de l'émission sont disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis, ni à aucune personne au Canada, en Australie, en Afrique du Sud ou au Japon. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Natixis S.A. est agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque - prestataire de services d'investissements. Natixis S.A. est réglementée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis S.A. est supervisée par la Banque centrale européenne (BCE).

**Conflit d'intérêts potentiel** : L'Émetteur et Agent de Calcul faisant partie de Natixis S.A., cette situation peut potentiellement créer un risque de conflits d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés sont gérés conformément à la réglementation applicable.

---

# Informations importantes

---

**Rachat par Natixis S.A.** : L'Emetteur prévoit dans des conditions normales de marché, de fournir un prix d'achat et un prix de vente pour ce produit sur un intervalle de temps régulier. Cependant, l'Emetteur ne s'engage pas à fournir de la liquidité par la communication de prix d'achat ou de prix de vente de ce produit, et l'Emetteur n'est soumis à aucune obligation légale de fournir de tels prix. Les investisseurs potentiels ne doivent pas s'appuyer sur leur capacité à vendre ce produit à une date particulière ou à un prix particulier. Dans certaines situations particulières de marché, pendant lesquelles l'Emetteur est incapable de conclure des opérations de couverture, ou lorsqu'il est très difficile de conclure de telles opérations, la fourchette achat-vente de 1% peut être temporairement augmentée, afin de limiter les risques économiques de l'Emetteur.

Avertissement sur l'Indice : STOXX Limited, Zurich, Suisse détient tous droits de propriété relatifs à l'indice Euro Stoxx 50®. STOXX Limited, Zurich, Suisse, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. STOXX Limited, Zurich, Suisse, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice Euro Stoxx 50®, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice Euro Stoxx 50®, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

**L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement.** Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

## Banque Neuflyze OBC

S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de 383 507 453 euros. Siège social : 3 avenue Hoche - 75008 Paris 552 003 261 RCS Paris - numéro ORIAS : 07025 717

Agréée en tant qu'établissement de crédit par le CECEI, 31 rue Croix des Petits Champs - 75001 PARIS  
Téléphone : + 33 (1) 56 21 70 00

Carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° T14364 délivrée par le Préfet de Police ; engagement de non détention de fonds, absence de garantie financière.



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.

Dans le respect de son engagement RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), la Banque Neuflyze OBC s'emploie à réduire l'impact de son activité sur l'environnement. Elle réalise ainsi l'ensemble de ses supports d'édition avec du papier recyclable, ce qui participe à garantir un bilan carbone neutre.

[www.neuflyzeobc.fr](http://www.neuflyzeobc.fr)